

Annonces judiciaires et légales

Conformément à l'arrêté du 16 décembre 2019, le prix de la ligne de référence des annonces judiciaires et légales, tel que défini par l'article 2 de l'arrêté, est fixé pour l'année 2020 au tarif de base de 4,07€ HT pour les départements des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille et Vilaine et du Morbihan (soit un prix du millimètre de 1,78€ HT).

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce publiés dans nos colonnes sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale (décret n°2012-1547 du 28 décembre 2012).

UNICABLE, SARL au capital de 5.000€. Siège : 13 Sq Yves Le Bitous, 35700 RENNES, 878 094 671 RCS RENNES. L'AGE du 01/01/2020 a transféré le siège au 18 square Amiral André Roux, 35700 RENNES, a pris acte de la démission du Gérant M. Redouane KIOUS. RCS RENNES.

A.B.I. FRANCE, SARL au capital de 273.450€. Siège social : 24 rue Jean Marie David, Parc de la Teillais, 35740 PACÉ - 433 578 572 RCS de RENNES. En date du 01/04/2020, le gérant a décidé de transférer le siège social de la société 3 allée de la Grande Egalonne, Les Jardins de la Teillais - RDC - BP 54223, 35742 PACE CEDEX, à compter du 01/04/2020. Mention au RCS de RENNES.

L'HEUREUX Société civile
au capital de 760€
Siège : Moigné - 35650 LE RHEU
480 841 972 RCS de RENNES

Par décision de l'AGO du 08/04/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 117 Bis Boulevard Marechal De Lattre de Tassigny RDC 35000 RENNES. Mention au RCS de RENNES.

Par acte SSP du 06/04/2020, il a été constitué une SCI dénommée :

BCI-2
• Siège social : le troncy, 35133 SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES
• Capital : 1.050€
• Objet : La société a pour objet la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou tout autre forme d'un immeuble que la société se propose d'acquérir (ou apporté à la société) et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social.
• Gérance : M. Yann BERTHELOT, le troncy, 35133 SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES, M. Julien BERTHELOT, la frénoise, 35460 SAINT-ETIENNE-EN-

COGLÉS
• Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de RENNES.

Par acte SSP du 09/04/2020 il a été constitué une Société civile dénommée : **SC ND DU BEAUVAIS**
- Siège social : 3 allée des bergeronnettes 35760 ST GREGOIRE
- Capital : 900€
- Objet : Acquisition et détention de capital ou parts de société, achat, vente, Edification, prise de bail, exploitation de tout immeuble
- Gérant : M. FAGUER Edouard 3 Allée DES BERGERONNETTES 35760 ST GREGOIRE.
- Co-Gérant : Mme ANGOT Marie 3 Allée des Bergeronnettes 35760 ST GREGOIRE.
- Cession des parts sociales : Avec agrément.
- Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de RENNES.

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 07/04/2020 ST GERMAIN EN COGLES, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
• Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : **PMCL**.
Siège social : 9 rue de Lécousse, 35133 ST GERMAIN EN COGLES. Objet social : La construction, l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration par bail, la cession et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 10.000€, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : M. Paul LEMARCHAND demeurant 9 rue de Lécousse, 35133 ST GERMAIN EN COGLES. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas /agrément obtenu à l'unanimité des associés. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de RENNES. Pour avis La Gérance.

FIDAL
AVIS

Société d'Avocats 9, rue de l'Ouvrage à Cornes 17000 LA ROCHELLE. Par acte sous seing privé en date du 06/04/2020, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :
• Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : **Adn Podo Orthese** Capital : 1.000€ divisé en 1.000 actions de 1€. Siège social : 228 rue de Saint Malo - 35000 RENNES
Objet : La société a pour objet : La conception et réalisation d'articles chaussants et/ou orthopédiques tels que (sans que cette liste soit limitative) : chaussures ortho-

pédiques sur mesures, semelles orthopédiques, dispositifs transitoires d'aide à la cicatrisation des plaies, attelles de corrections ou de contention, appareil spécial sur moulage, orthoplastie et autres podo-orthèses inhérentes et annexées aux fonctions de podo-orthésiste. La vente de dispositifs d'aide à la marche. La réalisation de bilan podologique et postural. Durée : 99 années. Admission aux Assemblées Et Droit De Vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Cession libre pour les titres de l'associé unique, toute transmission sous quelque forme que ce soit de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital quel qu'en soit le bénéficiaire même s'il est déjà associé, est soumise à agrément préalable de la société. Président : M. Eric NGUYEN, 3 Impasse Emilie du Chatelet - 35590 Saint-Gilles. Immatriculation : au RCS de RENNES. Pour avis, Le Président.

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 03/04/2020, il a été constituée une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
• Dénomination Sociale : **JUDE**
• Forme : SC
• Capital social : 1.000 €
• Siège social : 10 square doyen Yves MILON, 35200 RENNES
• Objet social : L'acquisition, la souscription et la gestion de tous titres de participation dans toutes sociétés ayant une activité financière, industrielle, artisanale, commerciale ou immobilière ; et ce, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions, d'achats de titres ou droits sociaux, ou autrement ; L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Et plus généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.
• Gérance : M. Julien DERVAL demeurant 6 Pont Riou, 35220 SAINT-DIDIER
• Clause d'agrément : agrément des associés dans tous les cas.
• Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de RENNES.

EARL du Boulouée
Société civile au capital de 10 000 €
Siège social : le Bouloué
35 380 Treffendel
Siret : 799 041 009 RCS de Rennes.

Selon les décisions collectives de l'AGE du 13 mars 2020, les associés ont accepté et décidé :
-Le retrait de M. Joseph Guillaume de la société, et l'entrée de la SASU Pascal Gortais, de M. Ludovic Persehaie, de M. Olivier Persehaie.
-La démission des gérants, M. Pascal

Gortais et M. Daniel Picard, et la nomination d'un nouveau gérant, la SASU Pascal Gortais, société civile au capital de 1 000 €, sise au 2 le Bouloué - 35380 Treffendel, N° 882 114 021 au RCS de Rennes.

-La transformation de l'EARL en SCEA, le changement des statuts de la société, l'adoption de la nouvelle dénomination sociale : SCEA des Prairies du Boulouée.

Pour insertion, la gérante.

GAEC PERSEHAIE
Société civile au capital de 270 000 €
Siège social : La Ville Roger
35380 TREFFENDEL
RCS de RENNES 535 162 861

Réuni en assemblée générale extraordinaire le 04/03/2020, les associés ont décidé à l'unanimité la transformation du GAEC en EARL à compter du 01/04/2020. Par conséquent les statuts ont été modifiés, et la nouvelle dénomination sociale de la société est : EARL PERSEHAIE.
La modification sera enregistrée au RCS de RENNES. Pour insertion, les cogérant.

CLIRIGA
SCI au capital de 1.000€
Siège social : 18 bis chemin Ferro
Lèbres - 31100 TOULOUSE
810 531 798 RCS de TOULOUSE

Le 14/04/2020, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 5 rue du Domaine, 35760 SAINT-GREGOIRE. Gérant : Mme FROUTÉ ANNE, 5 rue du Domaine, 35760 SAINT-GREGOIRE.
Radiation au RCS de TOULOUSE et réimmatriculation au RCS de RENNES.

AVOXA
SOCIÉTÉS D'AVOCATS

AVOXA RENNES, 5 Allée Ermengarde d'Anjou, 35000 RENNES, **HOLDING ANC**, Société par actions simplifiée au capital de 150.000€. Siège social : 34 rue de la Ville Es Lemetz, 35800 DINARD. 750 102 105 RCS SAINT-MALO. Le 05/03/2020, l'AGO a désigné en qualité de Directeur général, à compter du 05/03/2020, pour une durée d'un an renouvelable, M. Jean-Luc GRIFFON, 43 rue de la Ville es Lemetz, 35800 DINARD. Mention sera faite au RCS de SAINT-MALO.

Par Assp du 4/4/2020, il a été constituée une SC dénommée : **SMHF TARIN**. Capital : 100€. Siège : 30, rue Lariboisière, 35235 Thorigné-Fouillard. Objet : La société a pour objet d'acquérir, de gérer et de vendre dans un cadre familial un ensemble de biens mobiliers et immobiliers. Durée : 99 ans. Gérance : Mme BUSNEL Virginie et M. TARIN Jean-Paul, 36, Rue des Dentellières, 35235 Thorigné-Fouillard. Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Toute cession à un tiers est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. Immatriculation au RCS de Rennes.

Tester le désherbage mécanique sur maïs

La houe rotative fait partie des outils de désherbage mécanique testés.



Plusieurs bassins versants > du département reconduisent cette année l'opération de désherbage alterné du maïs. Cette action accompagnée par Agrobio 35 a pour but de proposer des techniques alternatives au désherbage chimique via le désherbage mécanique : bineuses et houes rotatives. Le programme permet un financement du conseil technique à l'agriculteur et des passages d'outils sur une surface maximum de 5 ha. Le désherbage est d'abord mécanique puis peut devenir chimique si l'objectif de rendement est menacé.

Un sol sans mottes et bien nivelé

Dans la vidéo de présentation « Les conditions pour réussir », David Roy, responsable technique Agrobio 35, rappelle les points clés à respecter dans la préparation du lit de semence : ne pas avoir de grosses mottes (de plus de 1 cm de diamètre), le terrain doit être nivelé, limiter les résidus de cultures en surface. Par ailleurs, « les semis très précoces du 20 avril sont plutôt à éviter car le sol n'est pas réchauffé et le maïs pousse moins

vite. » Sur la densité, il faudra rester sur des doses habituelles : 95 - 100 000 grains/ha en ensilage et 80 000 en grain.

Semer à 5 cm

Point impératif : il faut semer profond, à 4 - 5 cm de profondeur, sur tous les rangs. Et pour pouvoir biner, le semoir et la bineuse doivent correspondre en nombre de rangs. Pour les personnes qui seront accompagnées, David Roy souligne qu'il est primordial d'appeler le technicien le jour du semis. Il rappelle deux autres points : « une rotation diversifiée ou la présence d'une prairie avant le maïs facilite la gestion des adventices. »

En pratique

Les agriculteurs peuvent s'informer au moyen de vidéos sur YouTube. Présentation de l'opération à l'adresse suivante : <https://youtu.be/gbjyZ3HUbd8> - Les conditions pour réussir : <https://youtu.be/3wDkf1oEQBM>. Pour plus d'informations contacter le syndicat de bassin versant de sa zone ou Agrobio 35 : 0299770946.

Protéger les abeilles

ENVIRONNEMENT

Dans une note nationale co-rédigée par la DGAL, l'APCA et l'ITSAP, les consignes pour la protection des abeilles sont rappelées. En présence de fleurs dans les parcelles, il ne faudra intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi des produits phytosanitaires. Par dérogation, l'emploi d'insecticides et acaricides en période de floraison ou de production d'exsudats est possible dès lors que deux conditions sont réunies et respectées :

1. L'intervention a lieu en dehors des périodes de butinage (tard le soir, de préférence), les abeilles peuvent être actives du lever du jour au coucher du soleil ; 2. Le produit insecticide ou acaricide employé bénéficie d'une mention « abeilles ». Attention : la mention « abeilles » ne signifie pas que le produit est inoffensif. Il est par ailleurs interdit de mélanger pyréthrinoides et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en apportant l'insecticide pyréthrinoides en premier.

 APPEL DE CANDIDATURES PREALABLE A L'ATTRIBUTION DE BIENS www.safer-bretagne.fr		
<p>Commune principale : CHATEAUBOURG Extension DOMAGNE Le Bas Chadoux</p> <p>Surface totale : 57ha 76a 27ca</p>	<p>Commune de CHATEAUBOURG(35) - Surface 54 ha 41 a 17ca - 'L'osselière': ZE- 11(AJ)- 11(AK)- 11(BJ)- 11(BK)- 33[23] - 'La haute chenelière': ZE- 13 - 'Le bas chadoux': ZD- 29[17](A)- 29[17](B)- 44[27]- 45[37]- 47[37]- 51[43](A)- 51[43](B)- 53[36]- 54[36]- 65[46](A)- 65[46](Z)- 66[46](A)- 66[46](Z)- 67[46]- 68[46]- 69[46](J)- 69[46](K)- 80[48](J)- 80[48](K)- 81[48]- 82[50](J)- 82[50](K)- 83[50](J)- 83[50](K)- 88[52]- 91[74]- 92[74]- 'Le champ d'ahaut': ZD- 10(J)- 10(K)- 19[18](J)- 19[18](K) - 'Le haut chadoux': ZD- 35[13]- 40[14]- 41[14]- 72[42]- 77[71]- 79[34](J)- 79[34](K) - 'Le polrier': ZD- 32[25]</p> <p>Commune de DOMAGNE(35) - Surface : 3 ha 35 a 10 ca 'La chataigneraie': G- 85 - 'La prairie des petinières': E- 395</p> <p>Classification urbanisme : A - NPA - NH - NA Avec bâtiments d'habitation et d'exploitation - Terres en Agriculture Biologique</p>	<p>Suivi par : BON Nicolas 02 23 48 28 37 nbbon@safer-bretagne.fr</p>
<p>Commune principale : GRAND-FOUGERAY Le Fief Rubé</p> <p>Surface totale : 1 ha 62 a 00 ca environ</p>	<p>Commune de GRAND-FOUGERAY(35) - Surface : 1 ha 62 a 00 ca - 'Le fief rube': ZK- 80(K)[F1]- 81(A)- 81(B)- 81(Z) -</p> <p>Classification urbanisme : A Avec bâtiments d'habitation et d'exploitation</p>	<p>Suivi par : LE CORRE Blandine 02 23 48 28 33 blecorre@safer-bretagne.fr</p>
<p>Commune principale : DOMAGNE La Baillée</p> <p>Surface totale : 26ha 13a 67ca</p>	<p>Commune de DOMAGNE(35) - Surface : 26 ha 13 a 67 ca 'La baillée': I- 53(J)- 53(K)- 56- 57- 58- 59- 60- 61- 62- 63- 81- 82- 83- 85- 96- 216 -</p> <p>Classification urbanisme : A -NP</p>	<p>Suivi par : LUCAS Gaël 02 23 48 28 34 glucas@safer-bretagne.fr</p>

Les personnes intéressées sont priées de faire acte de candidature, par écrit, dans le délai de 15 jours prenant effet à compter de la date de parution du présent appel de candidature par mail - E-mail : service35@safer-bretagne.fr ou à défaut par courrier à la SAFER BRETAGNE Ille et Vilaine - Maison de l'Agriculture - rue Maurice Lannou - 35042 RENNES CEDEX - FAX 02 23 48 28 31 ou des compléments d'information peuvent leur être fournis. Passés les délais de publicité légale, les demandes ne seront plus prises en considération. Cet avis ne saurait, en aucun cas, être considéré comme un engagement d'attribution de la SAFER à l'égard des candidats

LE SAVIEZ-VOUS ?

Actulégales.fr recense tous les jours, toutes les créations d'entreprises en France.

Actulégales.fr, avec votre journal

Actulégales.fr
Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

APTE, avec les concours de **Infologale**